

**Déclaration liminaire de l'Intersyndicale
dans les instances régionales de l'Enseignement Agricole
AUTOMNE 2023**

**STOP A LA DÉVALORISATION
DE NOS MÉTIERS ET DE NOS ÉTABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC**

En cette nouvelle rentrée, notre ministère nous inflige à nouveau une situation inédite qui touche l'ensemble des centres de nos EPLEFPA.

Ainsi, sans aucune information, de nombreux·euses enseignant.es de l'Enseignement Agricole Public intervenant dans les classes de Bac Pro rénovés (30% des lycées concernés et au moins 1100 professeur.es concerné.es - données DGER au 18-10-23) ont vu leurs fiches de service trafiquées en ce début d'année et constatent de devoir soit travailler plus, soit accepter une réduction de leur rémunération .

Cette décision, prise sans consultation, reflète un mépris flagrant envers les enseignant.es et leurs représentant.es.

Cette mesure, débutant dès cette rentrée 2023 dans certaines régions, constitue une attaque directe contre la profession, et cela alors même que les enseignant.es français.es comptent déjà parmi les moins bien rémunéré.es de l'OCDE.

On profite d'une réforme dite pédagogique pour impacter nos heures de pluridisciplinarité et de stages collectifs qui constituent pourtant de véritables spécificités de l'Enseignement Agricole Public.

Aujourd'hui vous avez le choix entre **"travailler autant pour gagner moins"** ou **"travailler plus pour simplement gagner autant"**.

Cela témoigne clairement de l'indifférence gouvernementale envers l'engagement au quotidien des agent.es que nous sommes au service de l'éducation et finit d'anéantir le peu de mesures prises en faveur du pouvoir d'achat. **Et cela, nous le refusons !**

Malgré des échanges bilatéraux, l'inflexibilité persiste, menaçant non seulement le statut des enseignant.es mais aussi l'organisation et l'efficacité du service public d'éducation.

L'intersyndicale dénonce cette manipulation et exige la correction immédiate des fiches de service pour préserver l'égalité de traitement des enseignant.es !

A défaut, ce sera le boycott des instances d'un dialogue social qui n'est plus et la grève le 14 novembre prochain ! Nous vous demandons, en votre qualité d'autorité académique, de faire remonter les revendications des personnels d'ores et déjà mobilisés à la DGER, ainsi qu'au cabinet du Ministre.

Par ailleurs, notre Ministère, n'oublie pas de continuer à mépriser les droits des Agent.es Contractuel.les sur Budget.

Pour rappel, les Agent.es Contractuel.les sur Budget, agent.es précaires par définition, sont parmi les plus mal rémunéré.es de l'Enseignement Agricole Public.

C'est la raison pour laquelle il.elle.s ont droit à un certain nombre de primes et ce malgré les nombreuses réticences et parfois de dénégations des directions à appliquer la législation.

La revalorisation salariale, c'est pour l'ensemble des agent.es et les ACB en ont besoin et y ont droit !

La Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat est un droit !

Et pourtant sans grand étonnement, les représentant.es de certains centres ont dû se battre ou sont encore en train de se battre pour obtenir l'application de cette mesure. **Trouvez-vous cela normal !!!**

C'est ensuite le tour de la prime ISOE qui a été revalorisée par le décret du 22 août 2023 pour tous les enseignant.es. **Le doublement est un droit ! Mais bien sûr là encore ça se complique ça et là pour son application !!!**

Nous rappelons que lorsqu'elle apparaît sous cette nomination sur les fiches de paie, sur les contrats de travail et/ou dans un protocole local des agent.es, elle doit être automatiquement revalorisée, comme c'est le cas avec les augmentations du point d'indice, et doit s'appliquer sans nécessiter d'un vote au Conseil d'Administration.

Le financement de cette prime doit donc être pris en compte dans le budget de l'établissement.

Les directions ne sont pas en droit de refuser l'application d'un décret !

Certaines d'entre elles l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'elles se proposent de supprimer toute référence à l'ISOE, quand elle existe (fiches de paie, contrats, protocoles locaux).

Toutes ces interprétations sont inadmissibles et irrespectueuses, surtout quand cela fait plus d'un an que les représentants syndicaux travaillent avec **le Ministère et les directions** pour trouver des solutions **pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des ACB** .

La prime ISOE ou son équivalent se doit d'être appliquée dans l'ensemble des centres !!!

En tant qu'autorité académique, nous vous demandons de nous garantir que ces primes seront bien attribuées comme il se doit aux ACB de nos EPLEFPA.

Ceci étant posé, ces différentes primes ne sauraient malgré tout se substituer à une réelle augmentation des salaires au moins au même rythme que l'inflation et qui permettrait de revaloriser le travail des agents des CFA/CFPPA.

C'est d'ailleurs le sens, même si elle est insuffisante de la **hausse du point d'indice qui elle aussi est de droit pour l'ensemble des agent.es !** (décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 qui a attribué à toutes et tous les agent.es publics une hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023, les agent.es bénéficieront de l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024).

Par cette déclaration liminaire, l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public revendique le boycott de cette instance et de celles qui suivront en réponse au mépris subi par nos collègues. Soyez assuré de notre détermination à défendre les droits des personnels de l'Enseignement Agricole Public.

L'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (ÉLAN COMMUN/FO-EA/SEA-UNSA)